

DEPARTEMENT
DEL'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



COMMUNE MONTBRUN DES CORBIERES

N° 2020-18-1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE :

INSTITUTIONS ET
VIE PUBLIQUE

SOUS-DOMAINE :

FONCTIONNEMENT
DES ASSEMBLEES

OBJET :
CREATION DES
POSTES
D'ADJOINTS

Nombre de
Conseillers en
exercice : 11

DATE DE LA
CONVOCATION :
19/05/2020

DATE DE
L'AFFICHAGE :
19/05/2020

Séance du conseil municipal du Samedi 25 Mai 2020 à 18h30

Le Conseil municipal de la Commune de Montbrun des corbières

Légalement convoqué, s'est rassemblé au Foyer de Campagne, afin que les mesures sanitaires mises en place contre le COVID-19, puissent être respectés.

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : Guy D'ALANCON, Bertrand BACOU, Jean-Pierre BIARD, Claude BOUTET, Claude CATHARY, Stéphane FABRA, Sabine FAUSTINO, Arnaud FORT, Fabien GARCIA, Serge MANITCH, Frédérique VERMEERSCH. Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Bertrand BACOU (Adjoint au Secrétaire Serge ESQUIVA).

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de Trois adjoints.

Il vous est proposé la création de 03 postes d'Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour, 00 abstentions et 00 voix contre, la création de 03 Postes d'Adjoints au Maire.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an-ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M et compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Claude BOUTET.

